

SIRRA



Programme d'Action
Prévention Inondations

P.A.P.I

4 vallées

Dossier
avenant
n°1

PAPI
d'intention
sur le bassin versant
des 4 Vallées

Table des matières

Chapitre 1 – Présentation du PAPI d'intention 4 Vallées.....	2
1 Présentation de la structure porteuse du PAPI d'intention : le SIRRA	2
2 Présentation du bassin versant et du périmètre du PAPI d'intention.....	3
3 Stratégie et plan d'actions initial du PAPI d'intention	5
3.1 Structuration de la stratégie et du plan d'action.....	5
3.2 Présentation du plan d'actions	7
(a) Organisation générale.....	7
(b) Maîtrise d'ouvrage des actions.....	9
(c) Priorisation et calendrier initial de mise en œuvre	9
(d) Evaluation du budget global du PAPI d'intention	11
Chapitre 2 – Objets et justifications générales de la demande d'avenant.....	13
4 Objets de l'avenant du PAPI d'intention des 4 Vallées	13
5 Prolongation de la période de mise en œuvre du programme d'actions du PAPI d'intention	13
6 Modification du contenu de 16 actions	13
Chapitre 3 : Détail des modifications souhaitées du programme d'action axe par axe.....	15
7 Synthèse de l'état d'avancement des actions du PAPI (juin 2022)	15
8 Axe 0 : gouvernance du PAPI des 4 Vallées	17
8.1 Synthèse de l'état d'avancement des actions prévues au 01/06/2022	17
8.2 Impact de l'avenant sur les actions prévues.....	19
9 Axe 1 : amélioration de la connaissance des aléas et de la conscience du risque.....	21
9.1 Synthèse de l'état d'avancement des actions prévues au 01/06/2022	21
9.2 Impact de l'avenant sur les actions prévues	23
10 Axe 2 et 3 : surveillance, prévision des crues et alerte et gestion de crise	26
10.1 Synthèse de l'état d'avancement des actions prévues au 01/06/2022	26
10.2 Impact de l'avenant sur les actions prévues.....	27
11 Axe 4 : Prise en compte du risque dans l'urbanisme	30
11.1 Synthèse de l'état d'avancement des actions prévues au 01/06/2022	30
11.2 Impact de l'avenant sur les actions prévues.....	31
12 Axe 5 : actions de réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens.....	34
12.1 Synthèse de l'état d'avancement des actions prévues au 01/06/2022	34
12.2 Impact de l'avenant sur les actions prévues.....	34
13 Synthèse globale.....	36
Chapitre 4 : Bilan synthétique global du plan d'action mis à jour.....	37
14 Maîtrise d'ouvrage des actions mise à jour après avenant.....	37
15 Priorisation et calendrier initial de mise en œuvre des actions.....	37
16 Evaluation du budget global du PAPI d'intention après avenant.....	39

Chapitre 1 – Présentation du PAPI d'intention 4 Vallées

1 Présentation de la structure porteuse du PAPI d'intention : le SIRRA

En 2018, le Conseil départemental de l'Isère a engagé un travail de structuration de la gouvernance GEMAPI. Cela a abouti pour le territoire nord-isérois à la fusion, au 1er janvier 2019, de 4 syndicats existants (Syndicat Rivières 4 Vallées, Syndicat Bièvre Liers Valloire, Syndicat de la Varèze et Syndicat de la Sanne), dans le respect des bassins versants hydrographiques, donnant ainsi naissance au SIRRA : Syndicat Isérois des rivières Rhône aval.

Cette nouvelle structure a vu le jour grâce à la volonté conjointe des EPCI locaux soutenus par le Département de l'Isère. Le territoire du SIRRA s'étend aujourd'hui sur 1594 km² et recouvre 121 communes.

Le SIRRA intègre 5 EPCI ainsi que le Conseil départemental et, est doté de la compétence GEMAPI sur l'ensemble de son territoire.

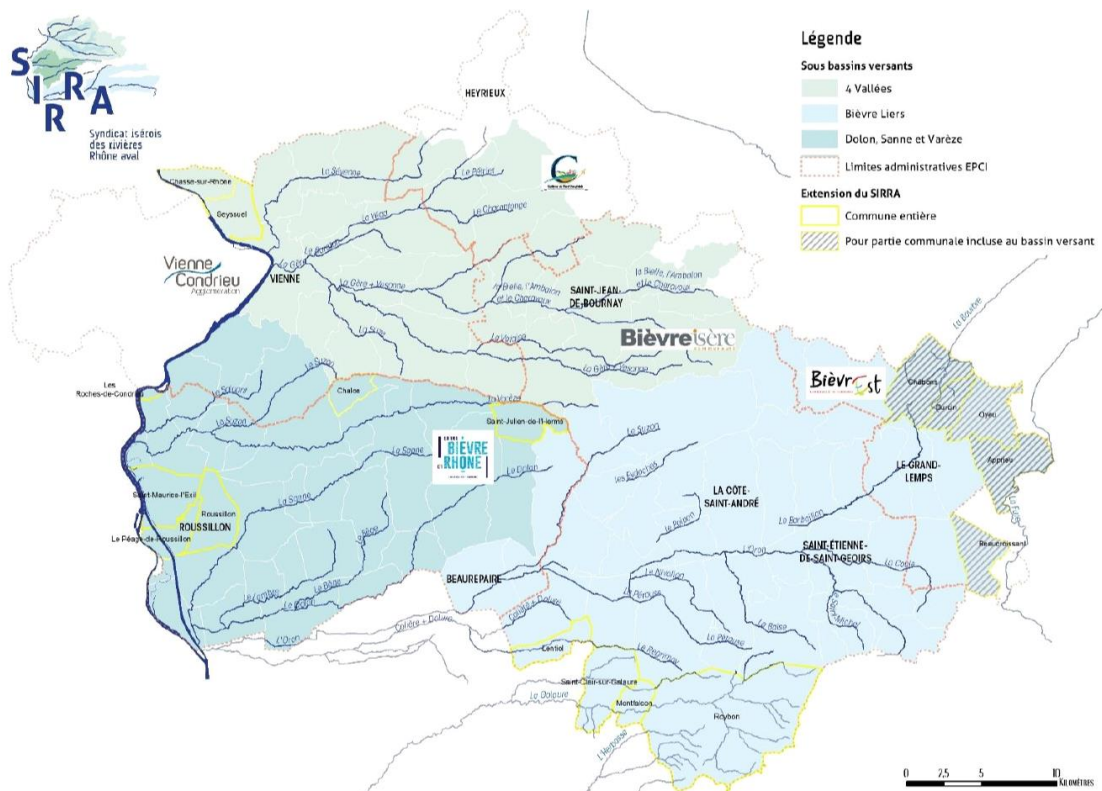


Figure 1 : Périmètre de compétence du SIRRA

2 Présentation du bassin versant et du périmètre du PAPI d'intention

Le bassin versant des 4 vallées est situé dans le département de l'Isère, au Sud de l'agglomération lyonnaise par laquelle il est fortement influencé dans le domaine des activités humaines et l'occupation de l'espace.

Le bassin versant des 4 Vallées s'étend sur 454 km² et couvre deux grands bassins hydrographiques, le bassin versant de la Sévenne au nord et le bassin versant de la Gère au sud (Cf. Figure 1). Il est limité à l'ouest par son émissaire le Rhône, au nord par le bassin versant de l'Ozon sur l'Est Lyonnais, au nord-est le bassin versant de la Bourbe et au sud et à l'est par le bassin versant de la Varèze et de Bièvre, Liers, Valloire.

Appartenant à la région des collines et plateaux du Bas Dauphiné, le bassin versant est de forme allongée avec un relief assez doux s'étageant entre 612 m et 150 m NGF, avec comme point culminant la Forêt du Maure, à l'Est au niveau des plateaux de Bonnevaux. Il présente, du Nord au Sud, une alternance de lignes de collines molassiques orientées Est-Ouest, et de vallées plus ou moins évasées avec un réseau hydrographique ramifié et parallèle.

L'unité géographique des 4 vallées du Bas Dauphiné correspond aux **4 principaux réseaux hydrographiques** qui drainent ce bassin, avec, du Nord au Sud :

- ✔ **Le bassin versant de la Sévenne** (22,2 km – 72 km²) situé au Nord du bassin, présente un bassin indépendant de celui de la Gère et conflue avec le Rhône au Nord de Vienne.
- ✔ **Le bassin versant de la Véga** (18,0 km – 85 km²) qui conflue avec la Gère dans un passage encaissé dans le centre de Pont-Evêque. La Véga aval traverse la grande plaine agricole de Septème.
- ✔ **Le bassin versant de la Vésonne-Ambalon-Gervonde** (14,5 km - 180 km²) qui conflue avec la Gère, en amont de la Véga sur la commune d'Estrablin
- ✔ **Le bassin de la Gère** (36,5 km - 117 km). En aval, après un passage large en plaine agricole, le bassin de la Gère se restreint au niveau de Pont-Evêque et de Vienne jusqu'à la confluence avec le Rhône.

A ce réseau principal se rattachent des affluents de dimensions plus ou moins modestes dont les écoulements ne sont pas toujours pérennes.

Pour la Gère :

- L'Auron, le Girand, la Suze en rive gauche,
- La Valaize en rive droite.

Pour la Véga :

- le Baraton, le Saint Oblas, le Charantonge et la Combe du Mariage

Pour la Vésonne :

- La Bielle et la Gervonde,
- L'Ambalon et le Charavoux.

Le régime hydrologique du bassin versant des 4 vallées est de type pluvial. Les bassins versants sont essentiellement alimentés par des précipitations sous forme de pluie et caractérisés par une alternance annuelle de hautes eaux en période hivernale et de basses eaux en été.

Par sa configuration hydrogéologique, le régime hydrologique du bassin versant est fortement influencé par les échanges entre les rivières et les eaux souterraines. Ainsi, les parties amont et

médianes des cours d'eau sont caractérisés par de sévères étiages estivaux, aggravés par des phénomènes d'infiltration dans les alluvions fluvio-glaciaires. A contrario, à l'aval du bassin versant, le contact avec le socle cristallin permet par le phénomène de résurgence de maintenir un niveau d'eau important en période estivale car les eaux de la nappe alimentent directement les cours d'eau en surface.

Au cours des deux derniers siècles, La Gère, la Sévenne et leurs affluents ont subi de lourds aménagements hydrauliques de façon à satisfaire les usages locaux (agriculture, développement urbain et industriel, etc.). Curés, élargis et endigués, les rivières des 4 vallées du Bas-Dauphiné ont été aménagées de longue date afin de limiter les inondations.

Ces mesures ont permis d'augmenter la capacité des rivières jusqu'à contenir des crues d'occurrence décennale et d'évacuer les eaux vers l'aval plus rapidement. Elles ont donc limité les inondations localement mais ont aggravé les conditions dans les zones urbaines à l'aval sur Vienne et Pont Evêque notamment.

Par ailleurs, les bassins versants de ces rivières à cinétique rapide sont régulièrement soumis aux remontées de phénomènes météorologiques de type cévenoles. Ce type de phénomènes orageux très localisés est très intense s'est produit plusieurs fois au cours des dernières années. Ils ont provoqué des inondations dommageables en 2007, 2008, 2013 et 2014 et plus récemment 2018 et 2021 rappelant ainsi le caractère vulnérable du territoire et de sa population, située pour moitié en zone urbaine.

C'est dans ce contexte que les acteurs locaux ont fait le choix de s'investir de manière importante sur la problématique de gestion des risques d'inondation et de ruissellement. A travers le Contrat de rivière et la mise en œuvre d'un Programme d'Action de Prévention des Inondations (PAPI d'Intention 2019-2022), le Syndicat Isérois des Rivières Rhône Aval développe son action, non seulement sur la prise en compte de l'aléa mais également sur la vulnérabilité du territoire. La dynamique engagée en matière de gestion du risque inondation est d'autant plus forte que le bassin versant des 4 vallées est identifié entièrement dans le périmètre de la Stratégie Locale de Gestion du Risque Inondation (SLGRI) du Territoire à Risque important d'Inondation (TRI) de Vienne.

Le périmètre retenu pour le PAPI d'intention des 4 Vallées correspond aux bassin versant hydrographiques des 4 Vallées. Il s'étend sur 31 communes et 3 intercommunalités (Vienne Condrieu Agglomération, Bièvre Isère Communauté et Collines Isère Nord Communauté)

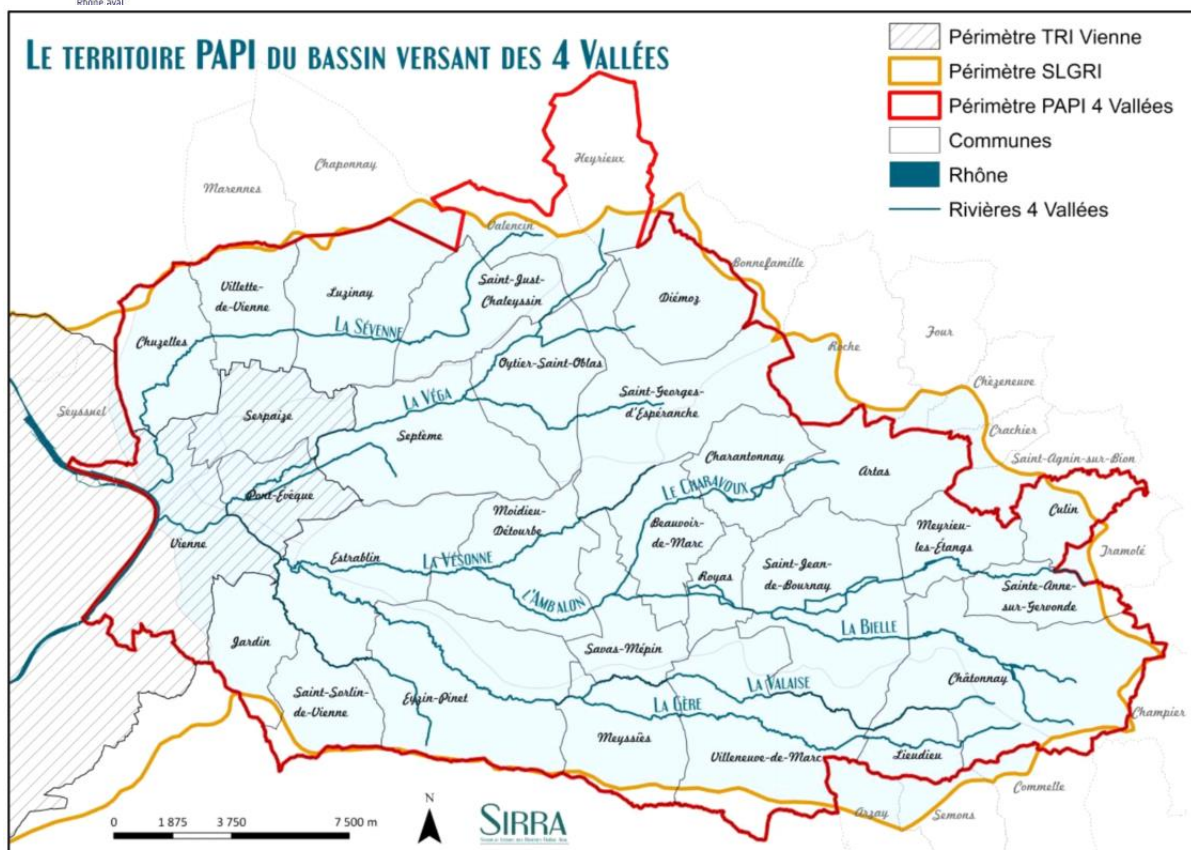


Figure 2 : Périmètre du PAPI d'intention des 4 Vallées

3 Stratégie et plan d'actions initial du PAPI d'intention

Ce chapitre a pour objet de rappeler les grandes lignes et orientations du PAPI d'intention initial labellisé le 29 mars 2019. Il est à mettre en regard des évolutions souhaitées dans le cadre de l'avenant, synthétisé au paragraphe 2.

3.1 Structuration de la stratégie et du plan d'action

La construction de la stratégie du PAPI d'intention des 4 Vallées découle des constats faits dans le diagnostic du territoire et des orientations prises lors de la concertation au stade d'intention.

La construction de la stratégie et du plan d'actions est le fruit d'un travail de concertation organisée avec l'ensemble des co-financeurs, des élus qui sont amenés à piloter et assurer la maîtrise d'ouvrage des actions, des acteurs du territoire et des citoyens.

Ce processus de concertation et de co-construction de la stratégie et du programme d'actions a été menée lors des différents Comités de pilotage, Comités techniques, ateliers de concertation et questionnaires menés durant toute la phase d'élaboration du dossier d'intention en 2017 et 2018.

Cette concertation a permis de faire émerger les attentes, les besoins et les craintes des acteurs du territoire en termes de prévention et gestion du risque inondation et ainsi d'alimenter la stratégie de gestion du risque inondation ainsi que le programme d'action de prévention des inondations sur le territoire en faisant ressortir les priorités des acteurs.

Ainsi, la stratégie du PAPI d'intention s'articule autour de 4 orientations stratégiques :

- OS1 : Conforter une gouvernance pérenne et opérationnelle autour de la démarche PAPI
- OS2 : Compléter et améliorer les insuffisances identifiées dans le diagnostic du territoire
- OS3 : Organiser et renforcer les dispositifs de gestion du risque inondation
- OS4 : Construire de façon concertée le PAPI complet

Le PAPI d'intention des 4 Vallées s'inscrit dans la suite logique et cohérente du volet B du Contrat de rivières des 4 Vallées « Gestion des risques hydrauliques » qui a pour objectifs à la fois la réduction des aléas et de la vulnérabilité à l'origine des risques, en privilégiant la restauration du fonctionnement naturel (Objectif B-4) ainsi que l'action sur la prise en compte du risque dans l'aménagement du territoire et l'émergence d'outils de gestion (Objectif B-5).

La stratégie du PAPI d'intention des 4 Vallées est également cohérente et s'articule parfaitement avec le SDAGE Rhône Méditerranée 2016-2021 dans la mesure où il permet de répondre à l'enjeu de sécurité des populations exposées aux inondations tout en tenant compte du fonctionnement naturel des milieux aquatiques, conformément à l'orientation fondamentale n°8.

Cohérent également avec la SLGRI du TRI de Vienne, le PAPI d'intention des 4 Vallées décline de manière opérationnelle la SLGI en mettant en œuvre les principes et les actions définis dans chacun des grands objectifs de la stratégie locale. Le périmètre du PAPI d'intention correspond entièrement au périmètre de la stratégie locale déclinée sur le bassin versant des 4 Vallées.

En parallèle à la stratégie « technique » du PAPI d'intention, une stratégie de communication est définie. La communication doit répondre aux orientations stratégiques, accompagner la démarche sur le plan organisationnel et opérationnel, assurer la réussite de certaines actions et assurer la partie pédagogique. Elle intervient donc à tous les niveaux d'avancement et sur toutes les actions/tous les axes de la démarche. Ainsi, les 3 objectifs de communication sont :

1. Accompagner la mise en œuvre du PAPI : faire connaître, suivre et faire avancer la démarche
2. Mobiliser, rendre acteur de la gestion des crues et des inondations : stratégie de concertation et de participation.
3. Sensibiliser et éduquer autour des différents axes du PAPI : pédagogie autour du risque et des bonnes pratiques

Le programme d'action du PAPI d'intention des 4 Vallées a été élaboré sur la base du diagnostic réalisé en interne et en vue de répondre aux différentes orientations stratégiques identifiées. Il est décliné en 5 axes de la politique de prévention des risques d'inondations en ajoutant un axe 0 dédié à la gouvernance du PAPI.

3.2 Présentation du plan d'actions

Le programme d'actions a identifié au total 37 actions (Figure 3) pour être mises en œuvre dans le cadre du PAPI d'intention des 4 Vallées pour **un coût global de 1.752.300 €HT**.

(a) Organisation générale

Pour chaque action le maître d'ouvrage a été identifié pour en assurer le pilotage. Toutefois, de nombreux acteurs complémentaires sont mobilisés pour la mise en œuvre de la plupart des actions afin de contribuer à l'émergence d'une gouvernance globale sur le bassin versant et au rapprochement des différents acteurs concernés par la gestion des risques d'inondation.

Les actions sont regroupées par axe, conformément au cahier des charges des PAPI 3, et sont décrites brièvement ci-dessous, sous forme de fiches-action. Elles n'ont pas fait l'objet d'une priorisation dans la mesure où leur degré de priorité a été jugé globalement comparable et qu'elles résultent d'un travail de concertation mené de manière collaborative entre différents acteurs impliqués.

- Axe 0 : Organisation, pilotage et suivi de la démarche PAPI

L'axe 0 regroupe 4 actions transversales entièrement réfléchies pour assurer la mise en place d'une gouvernance pérenne, l'organisation d'un pilotage opérationnel et la construction concertée du programme d'actions et du Schéma Global d'Aménagement Hydraulique en vue du PAPI complet.

Les actions 1 et 3 regroupent les actions de pilotage et de coordination à proprement dite avec la mise en place d'un animateur PAPI assisté d'un assistant à maîtrise d'ouvrage et d'une équipe projet dédiée à la mise en œuvre du programme d'actions.

Les actions 2 et 4 regroupent des actions permettant de fédérer les acteurs pour assurer la communication et la concertation dans le cadre du PAPI d'intention et faire émerger des idées en vue du PAPI complet.

- Axe 1 Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque

Les actions de l'axe 1 sont particulièrement importantes pour la mise en œuvre du PAPI d'intention car elles permettent de compléter les insuffisances identifiées dans le diagnostic en matière de connaissance et conscience du risque inondation de la population et des décideurs, et d'autre part à préciser la connaissance de l'aléa et la vulnérabilité pour préciser le programme de travaux envisagé dans le futur PAPI complet.

Sur les treize actions identifiées pour cet axe, dix actions se rapportent spécifiquement à cet objectif qui est de mieux connaître l'aléa et la vulnérabilité du territoire en vue de définir une stratégie globale à l'échelle du bassin versant et un programme de travaux dans le PAPI complet.

Les trois autres actions rattachées à cet axe visent plutôt à augmenter le niveau de conscience du risque inondation dans le bassin versant, soit au travers de l'entretien de la mémoire des événements historiques par la pose de repères des crues (Action 15), soit par un accompagnement des communes dans leur rôle de porter à connaissance du risque via les DICRIM (Action 16), soit par le déploiement d'une stratégie de communication axée sur des actions de sensibilisation (Action 17).

- Axe 2 : Surveillance et prévision des crues et des inondations

Pour répondre à l'orientation stratégique 3 du PAPI d'intention qui vise à organiser et renforcer les dispositifs de gestion du risque, l'axe 2 regroupe 5 actions sur ce volet. L'accent est mis sur une étude de faisabilité pour la mise en place d'un dispositif de surveillance et de prévision sur le bassin versant (Action 18) et sa déclinaison opérationnelle autour de la mise en place d'un

réseau de surveillance, en complément du réseau DREAL existant (Actions 19 et 20), l'installation d'un réseau de surveillance de proximité basé sur l'observation des acteurs du territoire (Action 21) et l'accompagnement des collectivités à la mise en place et l'utilisation des services existants en termes d'avertissement aux pluies et aux crues (Action 22).

- Axe 3 : Alerte et gestion de crise

L'orientation stratégique 3 du PAPI d'intention vise à organiser et renforcer les dispositifs de gestion du risque. Ainsi, les actions de l'axe 3 ont été élaborées afin d'améliorer les capacités du territoire à anticiper les phénomènes de crues et à y faire face. Ce volet de tout d'abord réaliser un état des lieux du dispositif de gestion de crise existant afin d'élaborer une stratégie permettant d'inciter les acteurs du territoire à s'équiper et se former vis-à-vis des procédures de mise en sécurité et de gestion post-crue (Action 23).

Les quatre autres actions s'attachent à mettre en œuvre la stratégie qui aura été définie sur le bassin versant, avec a minima la mise en place d'un accompagnement des communes du bassin pour généraliser l'adoption de Plans communaux de sauvegarde (Action 24), la formation des acteurs à l'organisation des secours et la mise en sécurité du territoire (Actions 25 et 26) et l'adoption de procédures et d'outils favorisant une meilleure gestion post-crue (Action 27).

- Axe 4 : Prise en compte du risque d'inondation dans l'urbanisme

L'axe 4 regroupent 7 actions avec pour objectif une meilleure prise en compte du risque d'inondation dans les politiques et les projets d'aménagement du territoire et d'urbanisme. Un état des lieux de l'intégration du risque dans les documents d'urbanisme et de la coordination des services est réalisé (Action 30). Des actions d'accompagnement des collectivités sont fléchées pour l'élaboration et la mise à jour des cartes d'aléas (Action 28) et pour appuyer l'intégration du risque inondation dans les documents d'urbanisme et les Schémas de gestion des eaux pluviales (Actions 32 et 33). Une action portée par la DDT38 est fixée afin d'évaluer les besoins en prescription et élaboration de PPRi sur le territoire (Action 29). Et conformément au cahier des charges PAPI3, une action se consacre à l'élaboration de la note relative à l'urbanisme (Action 31). De manière générale, conformément au plan de communication du PAPI d'intention des actions de sensibilisation et d'information sont prévues vis-à-vis du risque et de l'urbanisme (Action 34).

- Axe 5 : Actions de réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens

L'axe 5 regroupe 3 actions avec pour objectif de réduire les conséquences dommageables des crues sur les personnes et les biens en agissant sur la vulnérabilité du territoire. L'élaboration de diagnostic de vulnérabilité sur des enjeux structurels identifiés comme à risque (Action 35) est prévue ainsi que des actions spécifiques sur les zones soumises au ruissellement agricole (Action 36). L'action 37 répond au besoin d'accompagnement des acteurs pour concevoir des actions de réduction de la vulnérabilité.

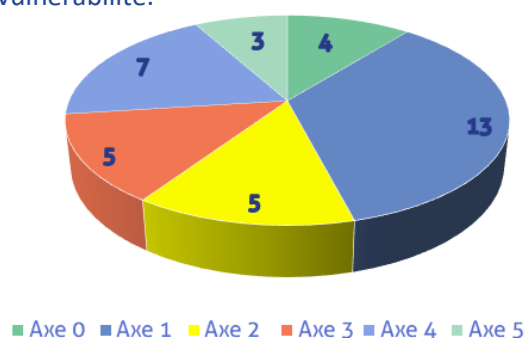


Figure 3 : Nombre d'actions par axe du PAPI

Ainsi, si les actions d'amélioration de la connaissance nécessaires à l'élaboration du schéma global d'aménagement hydraulique du territoire représentent une part importante du plan d'actions (13), l'ensemble des autres axes est traité de manière équilibrée démontrant un niveau d'ambition élevé du territoire quant à la recherche d'un projet global et transversal intégrant l'ensemble des acteurs de la gestion du risque dès la phase PAPI d'Intention.

(b) Maîtrise d'ouvrage des actions

Un maître d'ouvrage est attribué à chaque action : il est en charge de porter l'action dans sa mise en œuvre opérationnelle. Pour certaines actions, un co-portage peut être envisagé.

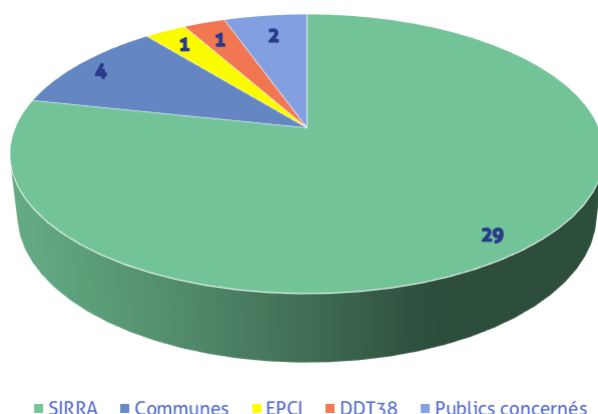


Figure 4 : Nombre d'actions par maître d'ouvrage identifié

Les maîtres d'ouvrage (ou co-maîtres d'ouvrage) identifiés pour le PAPI d'Intention 4 vallées sont :

- le SIRRA, qui porte 29 actions ;
- les EPCI qui portent 1 action ;
- les communes, qui portent 4 actions ;
- la DDT38 qui porte 1 action ;
- Les publics concernés selon l'action pour 2 actions

(c) Priorisation et calendrier initial de mise en œuvre

L'objectif de mise en œuvre du PAPI d'Intention est de 3,5 ans à compter de mars 2019. Les actions n'ont pas fait l'objet d'une priorisation dans la mesure où leur degré de priorité a été jugé globalement comparable et qu'elles résultent d'un travail de concertation mené de manière collaborative entre différents acteurs impliqués. Toutes les actions inscrites dans la stratégie du PAPI d'Intention sont donc à mettre en œuvre sur ce cycle de 3,5 ans.

Voici le tableau récapitulatif du calendrier initial de mise en œuvre ci-dessous :

(d) Evaluation du budget global du PAPI d'intention

Le montant global pour la mise en œuvre du plan d'actions du PAPI d'Intention des 4 Vallées s'élève à 1.752.300 €HT investis sur une durée de 3,5 ans pour la protection et la prévention contre les inondations sur le territoire.

Les subventions mobilisées dans le cadre de la mise en œuvre du PAPI d'Intention sont :

- les fonds Etat formalisés dans le Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) qui donne accès au fonds Barnier et au programme 181 sur des taux de 30 à 50 % maximum du montant total de chaque action ;
- une participation financière du Département de l'Isère pour le financement d'un certain nombre d'actions dans le cadre de sa politique d'accompagnement à la structuration de la compétence GEMAPI en Isère, à un taux de 30%

Les diagrammes ci-dessous illustrent la répartition du budget total du PAPI d'Intention par axe du PAPI (Figure 6) et par source de financement (subvention ou autofinancement – Figure 7).

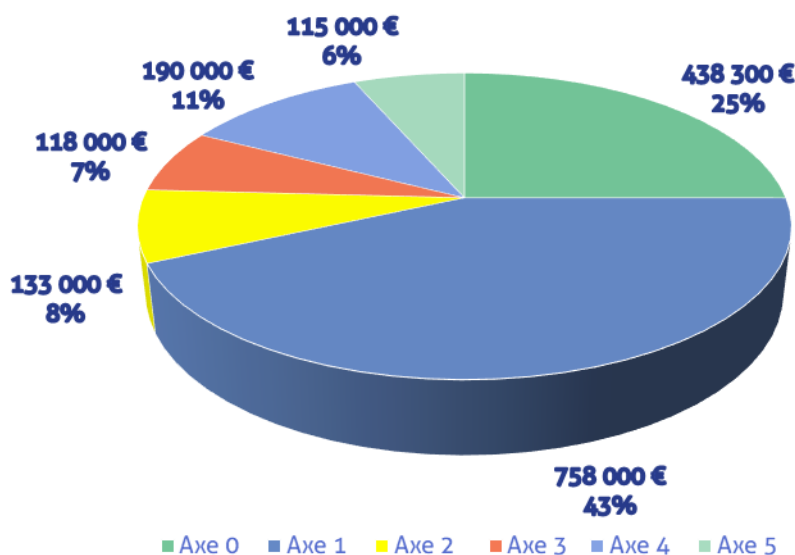


Figure 6 : Montant (€ HT) investi par axes du PAPI

Le diagramme ci-dessus (Figure 6) met en évidence :

- Que 43% du budget du PAPI d'intention est dédié à l'amélioration de la connaissance du risque (axe 1) même si nous pouvons ajouter à cela également les études stratégiques de définition des ambitions fléchées dans chaque axe (Fiches action 18, 19, 23 et 30) à hauteur de 130 000 € (7%). Ainsi près de 50% du budget PAPI est dédié à l'amélioration de la connaissance des risques sur le bassin versant.
- La gouvernance et l'animation du PAPI (axe 0) représente 25% du budget PAPI
- Le reste des actions pour les axes 2 à 5 représentent un investissement à peu près équilibré.

Le diagramme ci-dessous (Figure 7) met en évidence que le budget total du PAPI d'Intention est subventionné :

- à 39 % par les fonds Etat : 32% par le fonds Barnier (597 150 € HT) et 5% par le programme 181 (84 000 € HT) ;
- à 15 % par le Département de l'Isère (262 500 € HT) ;
- à 46 % en autofinancement par les différents maîtres d'ouvrages (hors Etat) dont 32% pour le SIRRA (563 650 HT), 7% pour les communes (125 000 €HT) et 7% pour les EPCI (120 000 €HT).

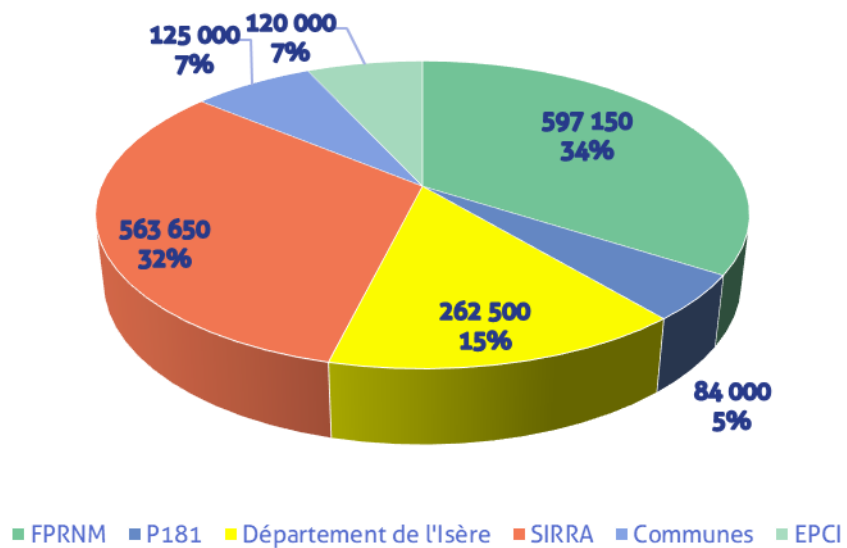


Figure 7 : Montant (€ HT) investi par source de financement et par maître d'ouvrage

Chapitre 2 – Objets et justifications générales de la demande d’avenant

4 Objets de l’avenant du PAPI d’intention des 4 Vallées

La demande d’avenant au programme d’actions du PAPI d’intention des 4 Vallées formulée dans le cadre du présent dossier porte sur 2 items :

- La prolongation de la période de mise en œuvre du programme d’actions de **24 mois** soit jusqu’au **29 septembre 2024** ;
- Une évolution du contenu de **16 actions** (sur 37 au total) : évolution du contenu de l’action, de sa maîtrise d’ouvrage et/ou de son enveloppe financière.

5 Prolongation de la période de mise en œuvre du programme d’actions du PAPI d’intention

La prolongation de la période d’application du PAPI d’intention jusqu’à septembre 2024 est motivée par plusieurs facteurs :

- Le retard pris dans le démarrage de certaines actions par rapport au calendrier initial de mise en œuvre dû en grande partie aux délais de signature de la convention-cadre qui a pris plusieurs mois et a été signée en septembre 2019 mais aussi dans les délais de réalisation de l’étude globale de gestion des inondations, étude majeure du programme PAPI qui nécessite d’établir un diagnostic du territoire affiné et précis.
- Le contexte sanitaire lié à la COVID 19 qui a entraîné un arrêt et/ou un ralentissement du travail de certains prestataires (congé obligatoires, garde d’enfants etc.) en rendant impossible les visites de terrain (confinement), l’accès à certains organismes (Archives départementales par exemple) et ralentissant de manière générale l’avancée des prestations.
- Le retard dans l’avancement de l’étude globale de gestion des inondations dont sera issu le Schéma d’aménagement en raison d’une part des compléments techniques nécessaires pour disposer d’un diagnostic et d’analyses précises et fiables (topographie complémentaire, définition d’une méthodologie fiable pour la définition de l’hydrologie et des débits de pointe) et d’autre part, du besoin d’effectuer une concertation élargie permettant 1) la validation de l’hydrologie du bassin versant, fortement révisée à la hausse (nombreux échanges avec les services DDT38 et nos prestataires) 2) l’appropriation et la validation par les acteurs du territoire des cartes issues du travail de modélisation dont les résultats ont fait émerger des inquiétudes fortes sur leur implication en urbanisme.

6 Modification du contenu de 16 actions

Les actions qui nécessitent une modification sont :

- Action 0-1 Pilotage, coordination et suivi de la démarche PAPI d'intention
- Action 0-2 Concertation et communication autour de la démarche PAPI
- Action 0-3 Assurer le suivi des actions pilotées par le porteur du PAPI d'intention
- Action 1-11 Etude de définition des ouvrages de protection contre les inondations
- Action 1-12 Etude de définition des barrages
- Action 1-14 Définition du Schéma Global d'Aménagement Hydraulique
- Action 1-15 Plan de pose de repères de crue
- Action 1-17 Sensibilisation au risque inondation
- Action 2-20 Mise en œuvre du réseau de mesure
- Action 3-25 Mise en place d'exercices de gestion de crise
- Action 3-27 Mobiliser des outils opérationnels pour assurer une gestion post-crue efficace
- Action 4-28 Appui pour élaborer et mettre à jour les cartes d'aléa
- Action 4-30 Plan d'intégration du risque dans l'aménagement du territoire et l'urbanisme
- Action 4-31 Elaborer la note relative à l'intégration du risque inondation dans les politiques et les projets en matière d'aménagement du territoire et d'urbanisme
- Action 5-35 Diagnostics de vulnérabilité des enjeux en zone inondable
- Action 5-36 Plan de réduction de la vulnérabilité du territoire face au ruissellement agricole

Les modifications du contenu de ces actions sont de plusieurs ordres :

- Une évolution de contenu technique, des analyses à réaliser au sein de l'action justifiée par un cadrage plus précis des besoins sur certaines actions au cours de la réalisation des études préliminaires, de l'évolution du contexte réglementaire et/ou des spécificités du territoire ;
- Une évolution de chiffrage des actions motivée par :
 - La demande de prolongation du délai de la période de mise en œuvre du PAPI d'intention qui impacte donc les budgets des actions d'animation et de sensibilisation ;
 - Une réévaluation à la hausse du montant de certaines actions sur la base des coûts réajustés en se basant sur le résultat de certaines études et des spécificités du territoire nécessitant des analyses complémentaires.

Le détail des modifications actions par actions est présenté dans le chapitre suivant.

Chapitre 3 : Détail des modifications souhaitées du programme d'action axe par axe

Ce chapitre synthétise les modifications du programme d'action du PAPI d'intention axe par axe soumis à examen dans le cadre du présent avenant.

Ces modifications sont également reportées dans la version mise à jour des fiches actions présentées en annexe 1.

7 Synthèse de l'état d'avancement des actions du PAPI (juin 2022)

Le SIRRA anime le PAPI d'intention des 4 Vallées depuis le lancement de la démarche en mars 2019 avec une Chargée de mission dédiée à ce projet (1 ETP temps plein) et avec l'appui d'une équipe projet composée d'une Chargée de communication/concertation (0.2 ETP), d'une Chargée de mission foncier et urbanisme (0.1 ETP) et d'une Assistante administratif et financier (0.1 ETP).

Au 1^{er} juin 2022, sur les 37 actions du PAPI d'intention :

- 6 actions sont finalisées

Actions concernées	Maîtrise d'ouvrage	Calendrier de mise en œuvre initial	Etat d'avancement au 01/06/2022
1-5 Campagne topographique sur le bassin versant	SIRRA	Oct 18 - mars 19	Finalisée
1-6 Etude hydrologique et hydraulique globale du bassin versant	SIRRA	Avril 19-Mars 20	Finalisée
1-7 Etude hydro-morphologique du réseau hydrographique secondaire	SIRRA	Avril 19-Mars 20	Finalisée
1-8 Etude globale pour la gestion des eaux pluviales	SIRRA	Avril 19-Mars 20	Finalisée
1-9 Mise à jour de l'étude sur les étangs à risques	SIRRA	Avril 19-Mars 20	Finalisée
1-13 Etude historique des crues et valorisation des informations	SIRRA	Avril 19-Mars 20	Finalisée

- 22 actions sont initiées et donc en cours de réalisation (voir détails dans les chapitres suivants)

Actions concernées	Maîtrise d'ouvrage	Calendrier de mise en œuvre initial	Etat d'avancement au 01/06/2022
0-1 Pilotage, coordination et suivi de la démarche PAPI d'intention	SIRRA	Avril 2019 – Septembre 2022	En cours
0-2 Concertation et communication autour de la démarche PAPI	SIRRA	Avril 2019 – Septembre 2022	En cours

0-3 Assurer le suivi des actions pilotées par le porteur de projet PAPI	SIRRA	Avril 2019 – Septembre 2022	En cours
1-10 Diagnostic global des enjeux en zone inondable et de la vulnérabilité du territoire	SIRRA	Avril 19-Mars 20	En cours
1-11 Etude de définition des ouvrages de protection contre les inondations	SIRRA	Avril 19-Mars 20	En cours
1-12 Etude de définition des barrages	SIRRA	Avril 19-Mars 20	En cours
1-14 Définition du Schéma Global d'Aménagement Hydraulique	SIRRA	Janv 20-Déc 20	En cours
1-15 Plan de pose de repères de crue	SIRRA	Janv 20-Juin 21	En cours
1-16 Appui pour élaborer et mettre à jour les DICRIM	SIRRA	Oct 20 - Sept 22	En cours
1-17 Sensibilisation au risque inondation	SIRRA	Oct 20 - Sept 22	En cours
2-18 Plan organisationnel de surveillance et prévision des crues et des inondations	SIRRA	Avril 19-Mars 20	En cours
2-19 Etude pour la mise en place d'un réseau de mesure et la détermination des niveaux de vigilance	SIRRA	Avril 20-Sept 20	En cours
2-22 Appui aux communes pour la mise en place de systèmes d'avertissement aux pluies et aux crues	SIRRA	Avril 20-Sept 22	En cours
3-23 Plan organisationnel de la gestion de crise	SIRRA	Mars 20-Fev 21	En cours
3-24 Appui à la mise à jour des PCS	SIRRA	Avril 20-Sept 22	En cours
3-25 Mise en place d'exercices de gestion de crise	SIRRA	Oct 20-Fev 22	En cours
3-26 Appui à la mise en place des procédures de mise en sécurité en cas de crue	SIRRA	Oct 20-Fev 22	En cours
3-27 Mobiliser des outils opérationnels pour assurer une gestion post-crue efficace	SIRRA	Oct 20-Fev 22	En cours
4-28 Appui pour élaborer et mettre à jour les cartes d'aléas	SIRRA	Avril 20-Sept 22	En cours
4-30 Plan d'intégration du risque inondation dans l'aménagement du territoire et l'urbanisme	SIRRA	Mars 20-Fev 22	En cours
4-32 Accompagner les collectivités pour l'intégration du risque inondation dans les politiques et les projets en matière d'aménagement du territoire et d'urbanisme	SIRRA	Avril 19- Sept 22	En cours
4-33 Plan de réduction de la vulnérabilité du territoire face au ruissellement urbain	EPCI	Avril 20-Fev 22	En cours

- 9 actions n'ont pas encore été initiées/lancées

Actions concernées	Maîtrise d'ouvrage	Calendrier de mise en œuvre	Etat d'avancement
0-4 Préparation du PAPI complet	SIRRA	Oct 20 - juin 21	Non engagée
2-20 Mise en œuvre du réseau de mesure	SIRRA	Oct 20 - Sept 22	Non engagée
2-21 Mise en place des « yeux du territoire »	SIRRA	Avril 20-Sept 22	Non engagée
4-29 Analyse stratégique pour la prescription de PPRI	DDT38	Avril 20-Mars 21	Non engagée
4-31 Elaborer la note relative à l'intégration du risque dans l'aménagement du territoire et l'urbanisme	SIRRA	Janv 21-Juin 21	Non engagée
4-34 Créer des outils de communication visant l'amélioration de la prise en compte du risque inondation dans l'urbanisme	SIRRA	Avril 19- Sept 22	Non engagée
5-35 Diagnostics de vulnérabilité des enjeux en zone inondable	SIRRA	Avril 20-Fev 22	Non engagée
5-36 Plan de réduction de la vulnérabilité du territoire face au ruissellement agricole	SIRRA	Sept 20-Août 21	Non engagée

5-37 Appui à la mise en œuvre des actions de réduction de la vulnérabilité des enjeux en zone inondable	SIRRA	Avril 21-Sept 22	Non engagée
---	-------	------------------	-------------

8 Axe 0 : gouvernance du PAPI des 4 Vallées

8.1 Synthèse de l'état d'avancement des actions prévues au 01/06/2022

En tant que porteur du PAPI d'intention, le SIRRA anime la démarche de concertation du PAPI et des actions dont il a la maîtrise d'ouvrage. Plusieurs réunions de suivi dans le cadre de la démarche PAPI ont ainsi été réalisées depuis la labellisation du PAPI d'intention des 4 Vallées. Elles sont synthétisées ci-dessous :

Concernant la démarche PAPI :

- 1 Comité de pilotage (COFIL) réalisé dans le cadre du Comité rivière 4 vallées en novembre 2019 a été organisé pour permettre de présenter l'état d'avancement de la démarche PAPI sur le bassin versant ;
- 2 COFIL pour le suivi de la démarche PAPI ont été organisés en septembre 2020 et décembre 2021. Lors de ces instances, l'état d'avancement des actions du PAPI d'intention des 4 Vallées a été présenté aux acteurs du territoire.

Dans le cadre de sa gouvernance interne, le SIRRA anime également chaque année des instances spécifiques propres à chacun de ses sous-bassins versants qui permettent de présenter aux collectivités membres et aux représentants des communes composant chaque sous bassin versant l'état d'avancement des projets et programmes d'actions. Ces instances sont les suivantes :

- Les Commissions de programmation composées des représentants de chaque intercommunalité membre du SIRRA à l'échelle de chaque sous bassin versant. C'est un organe décisionnel qui permet de préparer la programmation du SIRRA pour l'année à venir.
6 commissions ont eu lieu depuis 2019 sur le sous bassin versant des 4 Vallées dont 4 ont fait spécifiquement référence à l'avancement du PAPI d'intention des 4 Vallées (2 en 2019, 1 en 2020 et 1 en 2021).
- Les Comités de bassin composés d'un représentant par commune à l'échelle de chaque sous bassin versant. C'est un organe de concertation dont l'objectif est d'informer les communes sur les projets/programmes d'actions en cours de mise en œuvre et/ou à venir mais également de faire remonter les besoins locaux potentiels.
2 Comités de bassin ont eu lieu depuis 2019 sur le sous bassin des 4 Vallées (1 en 2019, 1 en 2020).

Par ailleurs, afin de répondre à un objectif de communication autour de la démarche et des actions PAPI, le SIRRA a créé un concept PAPI pour une traduction grand public permettant des déclinaisons pour des campagnes de mobilisation, d'information et pour d'autres outils de communication. Ainsi avec ce type de visuel, plusieurs actions de communication et de

concertation auprès des élus et des acteurs du territoire ont été engagées depuis la labellisation du PAPI d'intention des 4 Vallées. Elles sont synthétisées ci-dessous :

- 1 courrier de présentation de la démarche PAPI a été envoyé à l'ensemble des communes du territoire en juillet 2020 afin de présenter l'outil PAPI, informer de l'engagement des études de connaissance et appuyer sur l'intérêt de cette démarche voulue partenariale par le SIRRA ;
- 1 plaquette de communication sur la démarche PAPI des 4 Vallées a été produite en 2021, à destination principalement des élus du territoire permettant une meilleure appropriation de la démarche et compréhension des enjeux de gestion des risques d'inondation ;

Dans le cadre de l'étude participative sur l'historique des crues, plusieurs actions de concertation et de communication ont été réalisées :

- Une campagne de mobilisation grand public a été menée avec l'organisation d'une journée Mémoire des crues le 12 septembre 2020 organisée à Pont-Evêque et Saint Jean de Bournay permettant au grand public de venir partager leurs connaissances et leurs archives sur les crues historiques survenues sur le bassin versant des 4 Vallées.
- 3 synthèses communicantes ont été publiées sur le site internet du SIRRA afin de communiquer de manière simple et pédagogique de l'avancement et du contenu de l'étude ;
- Des articles clés en main sur chacune des phases de l'étude ont été rédigés et envoyés aux communes et EPCI concernés afin qu'elles relaient l'information sur l'étude via leurs outils de communication.

Dans le cadre de l'étude globale pour la gestion des inondations du BV des 4 Vallées, plusieurs actions de concertation réalisées :

- 3 ateliers participatifs ont été organisés lors de la phase 1 afin de partager les résultats sur l'hydrologie, les cartes d'inondation débordement de cours d'eau et ruissellement, le diagnostic sur les combes et les enjeux environnementaux ;
- Une plaquette de présentation du déroulé de la concertation a été produite afin d'expliquer le processus et les étapes de mise en œuvre de la concertation mis en place dans le cadre de l'étude globale de gestion des inondations sur le BV des 4 Vallées

Dans le cadre de l'étude portant sur la surveillance, l'alerte et la gestion de crise sur le territoire du SIRRA, plusieurs actions de concertation et de communication ont été réalisées :

- 3 ateliers participatifs de concertation lors de l'étape A en janvier 2021 avec l'ensemble des acteurs de la gestion de l'eau du territoire pour recueillir les besoins et les enjeux en terme de surveillance des crues et de la ressource sur les bassins versant ;
- 1 atelier participatif de concertation des élus du bassin versant des 4 Vallées a été organisé en mai 2022 au cours de l'étape C « Gestion de crise » afin de recueillir les besoins des élus locaux en terme de transmission des informations par le SIRRA lors d'un évènement de crue ;
- 1 synthèse communicante a été publiée sur le site internet du SIRRA afin de communiquer de manière simple et pédagogique de l'avancement et du contenu de l'étude.

- Un article clé en main pour la première étape de l'étude a été rédigé et envoyé aux communes et EPCI concernés afin qu'elles relaient l'information sur l'étude via leurs outils de communication.

Ainsi, le SIRRA anime régulièrement des réunions d'informations et de concertation auprès des acteurs du territoire sur le PAPI d'intention depuis le lancement de la démarche en 2019 dans le but d'informer de l'avancement global de la démarche PAPI et de fédérer les acteurs autour de la mise en œuvre du programme d'actions.

En plus de cela, le SIRRA publie régulièrement une Lettre d'info afin de communiquer sur les actions mises en œuvre sur son territoire. Depuis 2019, 9 newsletters ont été publiés sur le site internet du SIRRA et par mailing list.

Egalement sur le site internet du SIRRA, des articles sont publiés dans l'onglet Actualité afin de rendre compte du lancement ou de l'avancement des actions phares : 10 actualités ont été publiés au sujet du PAPI d'intention des 4 Vallées.

Par ailleurs, afin d'assurer le suivi des actions pilotées par le SIRRA, un Assistant à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) a été engagé depuis 2019. Il a eu en charge la réalisation des cahiers des charges, la sélection des prestataires en concertation avec le SIRRA et le suivi technique pour les 3 études principales du programme d'actions : Etude globale de gestion des inondations, Etude participative pour l'historique des crues et Etude portant sur la surveillance, l'alerte et la gestion de crise sur le territoire du SIRRA. L'AMO a également eu en charge le suivi et le contrôle de la campagne topographique menée sur le BV des 4 Vallées et la préparation du PAPI complet (action non engagée).

8.2 Impact de l'avenant sur les actions prévues

Les principales modifications induites par l'avenant sur les actions de l'axe 0 sont les suivantes :

- Le report de la période de mise en œuvre du PAPI d'intention jusqu'en septembre 2024 ainsi que l'ajustement du contenu et de l'ambition de certaines études techniques impliquent une plus-value financière sur les actions d'animation du SIRRA ;
- La prolongation du financement de l'animation conformément au cahier des charges PAPI 3 (version 2017) à hauteur de 40% avec un plafond à 24000 €TTC. L'augmentation de +160 000 € correspond à 80 000 € par an d'investissement global, aidé à hauteur de 24 000 € par an.
- L'ajustement du montant pour les actions de communication et concertation autour de la démarche PAPI qui sont mise en œuvre pendant toute la durée du PAPI d'intention (guides, supports de communication et de concertation, dispositif de consultation du public).
- Un ajustement du montant pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage au regard de l'augmentation de la durée de suivi des actions.

Le détail des modifications induites par l'avenant est présenté par action ci-après :

N°	Intitulé de l'action	Maitrise d'ouvrage (MOA initiale si différente)	Coût global actualisé (€ HT) (coût initial si différent)	Impact de l'avenant	Echéance de réalisation
Action 0-1	Pilotage, coordination et suivi de la démarche PAPI d'intention	SIRRA	400 000 (280 000)	Plus-value de + 120 000€ TTC correspondant à la prolongation du PAPI d'intention jusqu'à septembre 2024 (60 000 € /an aidé à hauteur de 24 000 €/an)	2019-2024
Action 0-2	Concertation et communication autour de la démarche PAPI	SIRRA	29 300 (19 300)	Plus-value de + 10 000€ HT correspondant à la mise en œuvre d'actions de communication et de concertation (guides, supports de communication et de concertation, dispositif de consultation du public) pendant toute la durée du PAPI d'intention	2019-2024
Action 0-3	Assurer le suivi des actions pilotées par le porteur du PAPI d'intention	SIRRA	119 000 (89 000)	Plus-value de + 30 000€ HT au regard de l'augmentation du temps de suivi à réaliser par l'AMO	2019-2024
Action 0-4	Préparation du PAPI complet	SIRRA	50 000	Pas de modification hormis l'échéance de réalisation	2024
TOTAL			598 300 (438 300)	Plus-value globale de + 160 000 €HT pour les actions de l'axe 0 principalement due à la prolongation du temps d'animation du PAPI et de la réévaluation du temps de suivi par l'AMO	

9 Axe 1 : amélioration de la connaissance des aléas et de la conscience du risque

9.1 Synthèse de l'état d'avancement des actions prévues au 01/06/2022

Un travail important a déjà été engagé sur les actions d'amélioration de la connaissance de l'axe 1 avec notamment :

- La finalisation de certaines actions dont le SIRRA est maître d'ouvrage, telles que :
 - La réalisation d'une campagne topographique sur le bassin versant (Action 5) avec notamment la réalisation d'un levé LIDAR sur l'ensemble du bassin versant et des levés topographiques et bathymétriques complémentaires permettant de caractériser la géométrie des cours d'eau et des étangs par les levés de profils en long, en travers et des levés d'ouvrages.
 - L'étude historique des crues du bassin versant et la valorisation des informations (Action 13) avec en particulier la réalisation d'un rapport de synthèse sur les crues marquantes du bassin versant et l'inscription à la BDHI de 8 événements historiques.

Concernant cette étude, voici la gouvernance mise en place :

- ✓ 1 COTECH pour le lancement de l'étude en février 2020 ;
- ✓ 1 COTECH de validation de la phase 1 et 2 en décembre 2020 permettant de présenter les résultats, valider les événements à inscrire à la BDHI et engager la démarche sur les repères de crue de la phase 3.
- Le lancement de plusieurs actions d'amélioration de la connaissance grâce à la mise en œuvre de l'étude globale de gestion des inondations du bassin versant des 4 Vallées, dont le SIRRA est maître d'ouvrage :
 - Etude hydrologique et hydraulique globale du bassin versant (Action 6) ;
 - Etude hydro-morphologique du réseau hydrographique secondaire (Action 7) ;
 - Etude globale pour la gestion des eaux pluviales (Action 8) ;
 - Mise à jour de l'étude sur les étangs à risque (Action 9)
 - Diagnostic global des enjeux en zone inondable et de la vulnérabilité du territoire (Action 10)
 - Etude de définition des ouvrages de protection contre les inondations (Action 11)
 - Etude de définition des barrages (Action 12)
 - Définition du Schéma Global d'Aménagement Hydraulique (Action 14)

Les quatre premières actions permettent la réalisation d'un diagnostic multithématique sur le bassin versant des 4 Vallées, finalisé à ce jour. Il permet d'alimenter les phases suivantes que sont l'évaluation de la vulnérabilité du territoire et la définition de scénarios d'aménagements permettant de valider un schéma d'aménagement hydraulique.

Dans le cadre de cette étude globale une gouvernance spécifique a été mise en place :

- ✓ 1 réunion de lancement en visio-conférence en mars 2020 avec seulement les membres du groupement d'expert, l'AMO du SIRRA et le SIRRA ;
- ✓ 2 Comités technique (COTECH) au cours de la phase 1 – diagnostic multicritères, ont eu lieu dont 1 COTECH spécifiquement sur les aspects hydrologie en lien étroit avec la DDT38 ;
- ✓ 2 COPIL restreint (présence uniquement des EPCI, du Département de l'Isère et du SIRRA) ont eu lieu depuis le lancement de l'étude en mars 2020 afin de présenter les premiers résultats de l'étude et discuter des ambitions politiques en lien avec les capacités de financement ;
- ✓ 3 ateliers participatifs de partage des résultats sur l'hydrologie, les cartes d'inondation débordement de cours d'eau et ruissellement, le diagnostic sur les combes et les enjeux environnementaux ont été menés lors de la phase 1 ;
- ✓ Plusieurs réunions de travail ont été organisées avec les prestataires et l'AMO.

Dans le cadre de l'axe 1 d'amélioration de la connaissance et de la conscience du risque, d'autres actions sont également en cours, dont le SIRRA est maître d'ouvrage :

- Plan de pose des repères de crue (Action 15) réalisé dans le cadre de l'étude participative pour l'historique des crues en phase 3.

La gouvernance mise en place dans cette étude pour la phase 3 « Repères de crues » a consisté en :

- ✓ 1 COTECH de phase 3 en mars 2021 permettant de présenter la restitution des résultats de phase 3 ;
- ✓ 1 réunion élus, à destination des communes concernées par la pose de repères de crues, en mars 2021, afin de présenter l'appui du SIRRA dans l'opération de pose des repères de crue et commencer à engager les communes dans la démarche.
- ✓ Des rencontres sur le terrain pour chacune des communes concernées afin de valider les sites de poses et les installations à prévoir (panneaux, poteaux...).

De la même manière, plusieurs actions ont déjà été entreprises en matière de sensibilisation au risque inondation et de développement de la culture du risque :

- La mise en place d'un parcours de formation territorialisé en partenariat avec l'Institut des Risques Majeurs (IRMA) pour la sensibilisation des élus et équipes municipales à leurs obligations réglementaires concernant le risque d'inondation. En 2022, les formations suivantes ont été organisées :
 - 2 réunions d'information sur le thème « les élus face à la crise » et de présentation du parcours de formation avec la présence de 15 communes sur 31 (48% en taux de présence) et 1 EPCI ;
 - 2 ateliers d'échanges sur les DICRIM avec en moyenne 50% des communes présentes et 1 EPCI sur les 3 ;

- La production en régie et en partenariat avec l'IRMA d'une plaquette de présentation du parcours de formation à destination des élus et équipes municipales.

9.2 Impact de l'avenant sur les actions prévues

L'avenant impacte les actions de l'axe 1 à plusieurs titres :

- Globalement, la prolongation du PAPI d'intention est conduite en parallèle de l'ajustement du calendrier des études engagées ;
- Il intègre une plus-value financière sur deux études en raison d'une réévaluation à la hausse des montants initialement prévus, en particulier sur les obligations afférentes au GEMAPIEN sur les ouvrages hydrauliques ayant un rôle dans la protection contre les inondations. La plus-value financière de +105 000 HT correspond à la réalisation d'étude de danger pour les ouvrages de protection contre les inondations sur les communes couvertes par un PPRI. L'estimation comprend la réalisation des EDD nécessaires ainsi que la géotechnique et la topographie afférentes à la mission.
- Il intègre une plus-value financière sur le Schéma d'aménagement afin d'aboutir à une version AVP où des levés topographiques précis seront nécessaires.
- Il permet d'aller plus loin dans le plan de pose des repères de crues (fiche action 15) et intègre la pose des repères de crues sous maîtrise d'ouvrage des communes concernées.
- Pour profiter de la dynamique lancée par le parcours de formation mené en partenariat avec l'IRMA et pour assurer la formation des élus et des équipes municipales lors d'un événement d'inondation, la prolongation du PAPI permet de prolonger le parcours de formation ce qui implique une plus-value financière pour de nouvelles sessions en adaptant le contenu au risque inondation en particulier.

Le détail des modifications induites par l'avenant est présenté par action ci-après :

N°	Intitulé de l'action	Maitrise d'ouvrage (MOA initiale si différente)	Coût global actualisé (€ HT) (coût initial si différent)	Impact de l'avenant	Echéance de réalisation
Action 1-5	Campagne topographique sur le bassin versant	SIRRA	/	/	Finalisée
Action 1-6	Etude hydrologique et hydraulique globale du bassin versant	SIRRA	/	/	Finalisée
Action 1-7	Etude hydro-morphologique du réseau hydrographique secondaire	SIRRA	/	/	Finalisée
Action 1-8	Etude globale pour la gestion des eaux pluviales	SIRRA	/	/	Finalisée
Action 1-9	Mise à jour de l'étude sur les étangs à risques	SIRRA	/	/	Finalisée
Action 1-10	Diagnostic global des enjeux en zone inondable et de la vulnérabilité du territoire	SIRRA	60 000	Pas de modification hormis l'échéance de réalisation	Juin 2022
Action 1-11	Etude de définition des ouvrages de protection contre les inondations	SIRRA	185 000 (80 000)	Plus-value de + 105 000€ HT suite à la réévaluation des montants du coût des EDD Prolongation de l'échéance de réalisation	Septembre 2024
Action 1-12	Etude de définition des barrages	SIRRA	80 000 (70 000)	Plus-value de +10 000€ HT suite à la réévaluation des montants du coût d'une analyse historique de la vocation des ouvrages Prolongation de l'échéance de réalisation	Septembre 2023

N°	Intitulé de l'action	Maitrise d'ouvrage (MOA initiale si différente)	Coût global actualisé (€ HT) (coût initial si différent)	Impact de l'avenant	Echéance de réalisation
Action 1-13	Etude historique des crues et valorisation des informations	SIRRA	/	/	Finalisée
Action 1-14	Définition du Schéma Global d'Aménagement Hydraulique	SIRRA	100 000 (70 000)	Plus-value de + 30 000€ HT suite à la réévaluation des montants du coût de la topographie des ouvrages au stade AVP Prolongation de l'échéance de réalisation	Septembre 2023
Action 1-15	Plan de pose de repères de crue	SIRRA	20 000 (10 000)	Plus-value de +10 000€ HT intégrant une opération globale de pose de 40 repères de crues Prolongation de l'échéance de réalisation	Juin 2024
Action 1-16	Appui pour élaborer et mettre à jour les DICRIM	SIRRA	10 000	Pas de modification hormis l'échéance de réalisation	Septembre 2024
Action 1-17	Sensibilisation au risque inondation	SIRRA	68 000 (48 000)	Plus-value de +20 000 €HT intégrant des actions de formation des élus au risque inondation Prolongation de l'échéance de réalisation	Septembre 2024
TOTAL			933 000 (758 000)	Plus-value globale de + 175 000 € HT par rapport au coût initial de l'axe 1	

10 Axe 2 et 3 : surveillance, prévision des crues et alerte et gestion de crise

10.1 Synthèse de l'état d'avancement des actions prévues au 01/06/2022

Une étude portant sur la surveillance l'alerte et la gestion de crise est actuellement menée. Celle-ci intègre les actions 18, 19 et 23 sur le bassin versant des 4 Vallées. N'étant pas encore finalisée, les actions 20 et 21 découlant des résultats de cette étude préliminaire n'ont pas pu être engagées. La prolongation de la durée du PAPI le permettra.

Dans le cadre de cette étude, la gouvernance mise en place est :

- 1 COTECH pour le lancement de l'étude en juillet 2020 ;
- 3 ateliers participatifs de concertation auprès des gestionnaires de réseaux ont été organisés en janvier 2021 (en présentiel et distanciel) afin de recueillir les enjeux et les besoins en termes en matière de surveillance des crues.
- 1 COTECH de validation de l'étape A a été organisé en mai 2021 afin de présenter l'inventaire des dispositifs de suivi et les besoins du territoire en terme d'instrumentation ;
- 5 réunions en groupe de travail ont été organisées en 2022 afin de définir, par un travail itératif en interne au SIRRA, les scénarios d'instrumentation à proposer en comité technique ;
- 1 atelier participatif de concertation des élus du bassin versant des 4 Vallées a été organisé en mai 2022 au cours de l'étape C « Gestion de crise » afin de recueillir les besoins des élus locaux en terme de transmission des informations par le SIRRA lors d'un évènement de crue.

L'action n°22 est en cours grâce à l'organisation de plusieurs réunions d'informations et sera prolongée sur toute la durée du PAPI d'intention.

Les actions de l'axe 3 relatives à la gestion de crise (non subventionnable dans le cadre du PAPI) sont engagées et font l'objet d'un partenariat avec l'IRMA dans le cadre du parcours de formation territorialisé destiné à informer et former les élus et les équipes municipales aux PCS, exercices de gestion de crise et procédures de sécurité.

Sur les aspects PCS, 2 ateliers d'échanges sur l'organisation de la sécurité civile, le contenu des PCS, les outils opérationnels et 2 formations pour la mise en place d'un PCS ont eu lieu depuis mars 2022 :

- 2 ateliers d'échanges sur les PCS avec en moyenne 50% des communes présentes et 1 EPCI sur les 3 ;
- 2 sessions de formation sur les PCS avec en moyenne une dizaine de participants lors de chaque session et la présence d'au moins un représentant de 11 communes sur 31 (35%) et 1 EPCI sur les 3 ;

10.2 Impact de l'avenant sur les actions prévues

L'avenant impacte l'axe 2 de la manière suivante :

- L'avancement de l'étude portant sur la surveillance des cours d'eau du territoire a montré qu'une réévaluation à la hausse du budget alloué à la mise en œuvre du réseau de mesure était nécessaire pour atteindre un objectif réaliste sur le bassin versant. La plus-value de +50 000 € correspondant à la pose de plusieurs stations hydrométriques, échelles limnimétriques et pluviomètres permettant la surveillance des rivières, l'acquisition de connaissances hydrologiques et leur utilisation lors de la survenue d'une crue pour permettre l'avertissement aux décideurs locaux.

L'avenant impacte les actions de l'axe 3 de la manière suivante :

- En raison de la prolongation du PAPI jusqu'en 2024 et des nouvelles dispositions réglementaires concernant l'obligation de réalisation d'exercices de gestion de crise par les communes, le SIRRA souhaite s'engager à accompagner les communes dans la réalisation d'exercices de gestion de crise en s'inscrivant dans un processus d'amélioration continu et régulier. Il est prévu une plus-value financière (financée par le SIRRA et les communes car non subventionnable dans le cadre du PAPI) pour l'organisation d'un exercice partiel de terrain sur une commune déjà formée.
- L'étude portant sur la surveillance, l'alerte et la gestion de crise intègre la réalisation d'un protocole d'information opérationnel durant toute la durée d'un évènement de crue (veille et post crue intégrés). Ainsi, la collecte, l'analyse et la capitalisation des données de la crue et l'organisation des services mobilisés va être formalisée dans un document spécifique faisant référence à des fiches réflexes à mettre en œuvre selon un plan d'intervention gradué. Des formations sont également prévus pour que les agents du SIRRA soient préparés à la mise en œuvre de ce protocole. Ainsi la fiche action initiale 3-27 sera en partie intégrée à l'étude et ne nécessite donc pas l'investissement initial.
- Une chargée de mission Systèmes d'endiguement et gestion de crise a été embauchée au SIRRA en 2021 afin de mettre en place en interne les procédures et outils nécessaires à la gestion de crise. Ainsi, une partie des protocoles seront réalisés en interne ; reste le matériel utilisé à acquérir (GPS, gilets, mallette crue avec cartes etc.). Ainsi l'investissement a été revu à la baisse afin de ne prendre en compte que l'acquisition des outils nécessaires au suivi post-crue et la formation à ces outils (Action 3-27).

N°	Intitulé de l'action	Maitrise d'ouvrage (MOA initiale si différente)	Coût global actualisé (€ HT) (coût initial si différent)	Impact de l'avenant	Echéance de réalisation
Action 2-18	Plan organisationnel de surveillance et prévision des crues et des inondations	SIRRA	60 000	Pas de modification hormis l'échéance de réalisation	Janvier 2023
Action 2-19	Etude pour la mise en place d'un réseau de mesure et la détermination des niveaux de vigilance	SIRRA	20 000	Pas de modification hormis l'échéance de réalisation	Janvier 2023
Action 2-20	Mise en oeuvre du réseau de mesure	SIRRA	100 000 (50 000)	Plus-value de +50 000 € suite à la réévaluation des coûts pour la mise en œuvre d'un réseau de mesures sur le BV. Prolongation de l'échéance de réalisation	Septembre 2024
Action 2-21	Mise en place des "yeux du territoire"	SIRRA	3 000	Pas de modification hormis l'échéance de réalisation	Septembre 2024
Action 2-22	Appui aux communes pour la mise en place de système d'avertissement aux pluies et aux crues	SIRRA	/	Pas de modification hormis l'échéance de réalisation	Septembre 2024
TOTAL			183 000 (133 000)	Plus-value globale de +50 000 €HT par rapport au coût initial de l'axe 2	

N°	Intitulé de l'action	Maitrise d'ouvrage (MOA initiale si différente)	Coût global actualisé (€ HT) (coût initial si différent)	Impact de l'avenant	Echéance de réalisation
Action 3-23	Plan organisationnel de la gestion de crise	SIRRA	30 000	Pas de modification hormis l'échéance de réalisation	Septembre 2023
Action 3-24	Appui à la mise à jour des PCS	Communes	60 000	Pas de modification hormis l'échéance de réalisation	Septembre 2024
Action 3-25	Mise en place d'exercices de gestion de crise	Communes/SIRRA	26 000 (20 000)	Plus-value de +6 000€ HT correspondant à la réalisation d'un exercice partiel de terrain en partenariat avec l'IRMa Prolongation de l'échéance de réalisation	Septembre 2024
Action 3-26	Appui à la mise en place des procédures de mise en sécurité en cas de crue	SIRRA	/	Pas de modification hormis l'échéance de réalisation	Septembre 2024
Action 3-27	Mobiliser des outils opérationnels pour assurer une gestion post-crue efficace	SIRRA	4 000 (8 000)	Moins-value financière de -4 000 €HT du fait de la réalisation de protocoles en interne et dans le cadre de l'étude gestion de crise (fiche action 23). Modification de l'échéance de réalisation	Septembre 2024
TOTAL			120 000 (118 000)	Plus-value globale de + 2 000 € HT par rapport au coût initial de l'axe 3	

11 Axe 4 : Prise en compte du risque dans l'urbanisme

11.1 Synthèse de l'état d'avancement des actions prévues au 01/06/2022

Concernant l'axe 4, le SIRRA développe et communique sur son rôle d'appui et d'accompagnement pour l'intégration du risque dans les documents d'urbanisme auprès des différents services en lien avec l'urbanisme sur le territoire.

Le SIRRA intervient à deux niveaux :

- En étant un appui des services instructeurs par l'émission d'un avis consultatif du SIRRA sur les demandes d'urbanisme en secteurs à risque.
Depuis 2019, la Chargée de mission foncier et urbanisme, en appui à l'animatrice PAPI, a été consultée par les services instructeurs et a émis environ une quarantaine d'avis sur des projets locaux et permis de construire.
- En accompagnant les communes, intercommunalités et syndicat mixte SCOT pour la mise à jour de leur document d'urbanisme et la prise en compte des nouvelles connaissances produites en termes d'aléas :
 - Sur ce dernier point, le SIRRA a transmis en 2021, via les 3 ateliers de concertation organisés, aux communes et aux services urbanisme et planification des 3 EPCI du territoire, les emprises des zones inondables modélisées et les emprises des zones de ruissellement dans le cadre de l'étude globale pour différentes occurrences de crues sur le bassin versant des 4 Vallées.
 - Une rencontre a eu lieu en décembre 2021 avec l'équipe du SCOT Rives du Rhône pour établir un partenariat durable et définir des modalités d'échanges sur les sujets communs.
 - Une rencontre a eu lieu en mai 2022 avec Vienne Condrieu Agglomération et le prestataire en charge de la révision du Schéma d'assainissement pluvial afin de prendre en compte les résultats de l'étude globale dans l'élaboration du document.
 - Le SIRRA est partie prenante lors de la révision des cartes d'aléa en fournissant les données de modélisation au prestataire en charge de la révision et en apportant son avis technique sur les zones à risque connus et les zonages proposés. Depuis 2019, le SIRRA a été intégré à la révision d'une carte d'aléa (Luzinay) et au PAC de la commune de Chuzelles.
 - Le SIRRA sera également partie prenante lors de l'élaboration du futur Plan Local d'Urbanisme Intercommunal de la Vienne Condrieu Agglomération prévu à partir de 2023 et lors d'une prochaine révision du PLUi Bièvre Isère permettant d'intégrer les connaissances en terme de risques d'inondation.

En parallèle, le SIRRA a également engagé un travail de recueil et d'analyse des documents d'aménagement du territoire et d'urbanisme (SCOT, PLUi, PLU, cartes d'aléa, Schéma de gestion des eaux pluviales) et un diagnostic de l'organisation des services planification et urbanisme afin de réaliser un état des lieux, définir l'efficacité des procédures et outils utilisés pour la prise en

compte globale sur le territoire des phénomènes de risques d'inondation et disposer d'un document stratégique visant à améliorer la prise en compte des risques d'inondation.

11.2 Impact de l'avenant sur les actions prévues

L'avenant a un impact sur le planning initial de mise en œuvre des actions de l'axe 4 :

- En raison de la prolongation du PAPI jusqu'en 2024, le travail d'animation et de pérennisation de l'organisation avec les différents services en lien avec l'urbanisme sur le territoire se poursuit pour la prise en compte du risque dans l'urbanisme ;
- L'action sous maîtrise d'ouvrage de l'Etat concernant l'analyse stratégique pour la prescription de PPRI sur le territoire dépend en majorité des résultats du schéma d'aménagement prévus en 2020 pour pouvoir identifier les communes bénéficiant des travaux proposés mais non couvertes par un PPRI. Le calendrier de l'action est donc prolongé jusqu'en 2024.

L'avenant a également un impact en terme technique et financier du fait de quelques ajustements rendus nécessaires par le contexte du territoire et le contexte réglementaire afférent au cahier des charges PAPI 3 nouvelle version :

- La mise à jour et la réalisation des cartes d'aléa dépend fortement de la révision des PLU et de l'élaboration des PLUi. Sur le territoire des 4 vallées, le PLUi de Vienne Condrieu Agglomération ne sera engagé qu'à partir de 2023. Ainsi, la mise à jour des cartes d'aléa ne pourra être effective que lorsque ce travail sera engagé. Concernant le PLUi Bièvre Isère, les cartes d'aléa ont été intégrées telles quelles dans le document cadre qui nécessite donc une révision complète pour intégrer les zones d'inondation mis à jour dans l'étude globale. L'ambition inscrite dans le PAPI d'intention devra donc être revue à la baisse du fait des délais de réalisation de ces documents et devra être reportée au PAPI complet. Ainsi, la fiche action n°28 ne compte plus que la mise en œuvre d'une carte d'aléa ; toutefois, l'ambition du SIRRA pour élaborer un partenariat spécifique avec les communes et les EPCI est bien engagé et se poursuivra durant toute la durée du PAPI.
- La note relative à l'intégration du risque dans l'aménagement du territoire et l'urbanisme n'étant plus une pièce constitutive du dossier PAPI, cette action est supprimée, impliquant une moins-value de 10 000 €HT. Toutefois, notons que l'analyse des enjeux et en particulier des zones constructibles et de développement économique fera bien l'objet d'une analyse détaillée permettant d'évaluer l'impact des zones à risques sur les zones urbaines pour rendre compte du devenir de ces espaces. C'est bien l'objet de la fiche action n°30, qui est réévaluée à +20 000 €HT afin d'intégrer une réelle analyse cartographique des enjeux impactés et la réalisation d'une doctrine permettant la facilitation de l'intégration des nouveaux éléments du risque inondation dans les documents d'urbanisme ;

N°	Intitulé de l'action	Maitrise d'ouvrage (MOA initiale si différente)	Coût global actualisé (€ HT) (coût initial si différent)	Impact de l'avenant	Echéance de réalisation
Action 4-28	Appui pour élaborer et mettre à jour les cartes d'aléa	Communes/SIRRA	4 000 (40 000)	Moins-value financière de -36 000 €HT du fait de l'abaissement de l'ambition compte tenu des délais de réalisation et mise à jour des PLUi. Quelques ajustements techniques en fonction du contexte du territoire. Modification de l'échéance de réalisation	Septembre 2024
Action 4-29	Analyse stratégique pour la prescription de PPR	DDT38	/	Action décalée dans l'attente des résultats du schéma global d'aménagement hydraulique pour identifier les communes qui pourraient nécessiter l'élaboration d'un PPRI	Septembre 2024
Action 4-30	Plan d'intégration du risque dans l'aménagement du territoire et l'urbanisme	SIRRA	40 000 (20 000)	Plus-value financière de +20 000 € permettant une analyse cartographique de l'impact des nouvelles zones à risques sur les zones constructibles ou les zones de développement économique inscrit dans les PLU et PLUi. Prolongation de l'échéance de réalisation	Septembre 2024
Action 4-31	Elaborer la note relative à l'intégration du risque inondation dans les politiques et les projets en matière d'aménagement du territoire et d'urbanisme	SIRRA	0 (10 000)	Moins-value financière de -10 000 € car suppression de l'action.	/
Action 4-32	Accompagner les collectivités pour l'intégration du risque inondation dans les politiques et les projets en matière d'aménagement du	SIRRA/Collectivités	/	Pas de modification hormis l'échéance de réalisation	Septembre 2024

	territoire et d'urbanisme				
Action 4-33	Plan de réduction de la vulnérabilité du territoire face au ruissellement urbain	EPCI	120 000	Pas de modification hormis l'échéance de réalisation	Septembre 2024
Action 4-34	Créer des outils de communication visant l'amélioration de la prise en compte du risque inondation dans l'urbanisme	SIRRA	/	Pas de modification hormis l'échéance de réalisation	Septembre 2024
TOTAL			164 000 (190 000)	Moins-value globale de - 26 000 € HT par rapport au coût initial de l'axe 4	

12 Axe 5 : actions de réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens

12.1 Synthèse de l'état d'avancement des actions prévues au 01/06/2022

Aucune des actions de l'axe 5 n'ont été engagées.

12.2 Impact de l'avenant sur les actions prévues

L'avenant a un impact sur le planning initial de mise en œuvre des actions de l'axe 5 :

- En raison de la prolongation des études de connaissance de la vulnérabilité et de l'élaboration du schéma global d'aménagement hydraulique jusqu'en 2023, le travail de réalisation des diagnostics de vulnérabilité des enjeux exposés doit être revu à la baisse, faute de temps. Cette démarche de réduction de la vulnérabilité ne pourra se faire que lorsque le scénario d'aménagement sera validé, laissant ainsi que jusqu'en septembre 2024 (délai de 1 an) pour travailler sur cet aspect-là.

L'avenant a également un impact sur les aspects techniques et financier :

- Les diagnostics de vulnérabilité ne seront réalisés que sur des secteurs ciblés pour les aspects bâti et économiques. Les secteurs identifiés pour engager cette démarche test, à prolonger dans le PAPI complet, sont la ville de Vienne (nombreux logements et activités économiques impactées) ainsi que les secteurs concernés dans le cadre du schéma d'aménagement hydraulique par la réalisation d'actions d'écroulement et où les effets ne sont pas suffisants et sont nuls.
- Le plan de réduction de la vulnérabilité du territoire face au ruissellement agricole a été en partie engagé dans le cadre de l'étude globale de gestion des inondations. En effet, l'étude a défini 8 secteurs prioritaires en terme de risque de ruissellement. Ces secteurs ont fait l'objet d'une analyse ciblée et de premières pistes de solutions. Les actions prévues dans le cadre de la fiche action 36 sont donc en partie incluses dans l'étude globale pour ces 8 secteurs avec en particulier l'élaboration d'un programme d'actions (solutions concrètes) basé sur des opérations de gestion des ruissellements à la source (hydraulique douce et travail sur les pratiques agricoles et les assolements). La modification apportée par l'avenant est donc une moins-value financière du total prévu initialement (-40 000€HT).

N°	Intitulé de l'action	Maitrise d'ouvrage (MOA initiale si différente)	Coût global actualisé (HT) (coût initial si différent)	Impact de l'avenant	Echéance de réalisation
Action 5-35	Diagnosics de vulnérabilité des enjeux en zone inondable	SIRRA	75 000	Ambition revu à la baisse en nombre de diagnostic réalisé. L'action se concentrera sur les logements et les activités économiques de la ville de Vienne et sur les secteurs définis comme prioritaires lors de l'élaboration du Schéma d'aménagement hydraulique. Modification de l'échéance de réalisation	Septembre 2024
Action 5-36	Plan de reduction de la vulnérabilité du territoire face au ruissellement agricole	SIRRA	0 (40 000)	Moins-value financière de -40 000 €HT du fait de la réalisation d'un programme d'actions spécifique aux phénomènes de ruissellement dans le cadre de l'étude globale (axe 1). Modification de l'échéance de réalisation	Septembre 2023
Action 5-37	Appui à la mise en oeuvre des actions de reduction de la vulnérabilité des enjeux en zone inondable	SIRRA/Moa privées	/	Pas de modification hormis l'échéance de réalisation	Septembre 2024
		TOTAL	75 000 (115 000)	Moins-value globale de - 40 000 € HT par rapport au coût initial de l'axe 5	

13 Synthèse globale

Le tableau ci-dessous présente par axe et au total l'impact financier de l'avenant sur le PAPI d'intention des 4 Vallées :

Axe	Budget initial en €HT	Budget après avenant en €HT	Evolution en €HT (en %)
Axe 0	438 300	598 300	+160 000 (+36%)
Axe 1	758 000	933 000	+175 000 (+23%)
Axe 2	133 000	183 000	+50 000 (+37%)
Axe 3	118 000	120 000	+2 000 (+1.6%)
Axe 4	190 000	164 000	-26 000 (-13%)
Axe 5	115 000	75 000	-40 000 (-53%)
TOTAL	1 752 300	2 073 300	+321 000 (+18%)

Chapitre 4 : Bilan synthétique global du plan d'action mis à jour

Ce chapitre a pour objet de synthétiser les grandes lignes et orientations du PAPI d'intention après modifications liées au présent avenant. Il est à mettre en regard du bilan initial, synthétisé au §3. **Les évolutions par rapport au bilan initial sont mises en évidence dans le texte ci-dessous en rouge.**

14 Maîtrise d'ouvrage des actions mise à jour après avenant

Un maître d'ouvrage est attribué à chaque action : il sera en charge de porter l'action dans sa mise en œuvre opérationnelle. Pour certaines actions, un co-portage peut être envisagé.

Les maîtres d'ouvrage (ou co-maîtres d'ouvrage) identifiés pour le PAPI d'Intention des 4 vallées sont :

- le SIRRA, qui porte 35 actions ;
- les EPCI du territoire qui portent 1 action ;
- la DDT 38 qui portent 1 action.
- les communes, qui portent 4 actions

15 Priorisation et calendrier revu de mise en œuvre des actions

La période de mise en œuvre du PAPI d'intention s'étendra jusqu'au 29 septembre 2024. Toutes les actions inscrites dans la stratégie du PAPI d'intention dans le cadre du présent avenant ont été jugées prioritaires et donc à mettre en œuvre d'ici septembre 2024.

Planning		Maître d'ouvrage	Durée prévisionnelle de l'action	Coût prévisionnel de l'action	2019 - 2020 - 2021 - 2022 - 2023 - 2024																																																																							
					2019												2020												2021												2022												2023												2024											
					4	5	6	7	8	9	10	11	12	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12			
Axe 0 : Organisation, pilotage et suivi de la démarche PAPI																																																																												
Action 1	Pilotage, coordination et suivi de la démarche PAPI d'intention	SIRRA	5,5 ans	400 000 EHT																																																																								
Action 2	Concertation et communication autour de la démarche PAPI	SIRRA	5,5 ans	29 300 EHT																																																																								
Action 3	Assurer le suivi des actions pilotées par le porteur du PAPI d'intention	SIRRA	5 ans	119 000 EHT																																																																								
Action 4	Préparation du PAPI complet	SIRRA	9 mois	50 000 EHT																																																																								
Axe 1 : Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque																																																																												
Action 5	Campagne topographique sur le bassin versant	SIRRA	11 mois	180 000 EHT																																																																								
Action 6	Etude hydrologique et hydraulique globale du bassin versant	SIRRA	2 ans	60 000 EHT																																																																								
Action 7	Etude hydro-morphologique du réseau hydrographique secondaire	SIRRA	2 ans	40 000 EHT																																																																								
Action 8	Etude globale pour la gestion des eaux pluviales	SIRRA	2 ans	30 000 EHT																																																																								
Action 9	Mise à jour de l'étude sur les étangs à risque	SIRRA	2 ans	70 000 EHT																																																																								
Action 10	Diagnostic global des enjeux en zone inondable et de la vulnérabilité du territoire	SIRRA	18 mois	60 000 EHT																																																																								
Action 11	Etude de définition des ouvrages de protection contre les inondations	SIRRA	18 mois	185 000 EHT																																																																								
Action 12	Etude de définition des barrages	SIRRA	18 mois	80 000 EHT																																																																								
Action 13	Etude historique des crues du bassin versant et valorisation des informations	SIRRA	12 mois	30 000 EHT																																																																								
Action 14	Définition du Schéma Global d'Aménagement Hydraulique	SIRRA	18 mois (concertation)	100 000 EHT																																																																								
Action 15	Plan de pose de repères de crue	SIRRA	3,5 ans (sc. participative)	20 000 EHT																																																																								
Action 16	Appui pour élaborer et mettre à jour les DICRIM	Communes/ SIRRA	2,5 ans	10 000 EHT																																																																								
Action 17	Sensibilisation au risque inondation	SIRRA	36 mois	68 000 EHT																																																																								
Axe 2 : Surveillance et prévision des crues et des inondations																																																																												
Action 18	Plan organisationnel de surveillance et prévision des crues et des inondations	SIRRA	2,5 ans (concertation)	60 000 EHT																																																																								
Action 19	Etude pour la mise en place d'un réseau de mesure et la détermination des niveaux de vigilance	SIRRA	2,5 ans	20 000 EHT																																																																								
Action 20	Mise en œuvre du réseau de mesure	SIRRA	20 mois	50 000 EHT																																																																								
Action 21	Mise en place des "yeux du territoire"	SIRRA	20 mois	3 000 EHT																																																																								
Action 22	Appui aux communes pour la mise en place de systèmes d'avertissement aux pluies et aux crues	SIRRA	27 mois	-																																																																								
Axe 3 : Alerte et gestion de crise																																																																												
Action 23	Plan organisationnel de la gestion de crise	SIRRA	28 mois (concertation)	30 000 EHT																																																																								
Action 24	Appui à la mise à jour des PCS	Communes/ SIRRA	30 mois	60 000 EHT																																																																								
Action 25	Mise en place d'exercices de gestion de crise	Communes/ SIRRA	28 mois	26 000 EHT																																																																								
Action 26	Appui à la mise en place des procédures de mise en sécurité en cas de crue	SIRRA/ Publics concernés	24 mois	-																																																																								
Action 27	Mobiliser des outils opérationnels pour assurer une gestion post-crue efficace	SIRRA	20 mois	4 000 EHT																																																																								
Axe 4 : Prise en compte du risque inondation dans l'urbanisme																																																																												
Action 28	Appui pour élaborer et mettre à jour les cartes d'aléas	Communes/ SIRRA	5 ans	4 000 EHT																																																																								
Action 29	Analyse stratégique pour la prescription de PPR	DDT38	12 mois	-																																																																								
Action 30	Plan d'intégration du risque inondation dans l'aménagement du territoire et l'urbanisme	SIRRA	2,5 ans (concertation)	40 000 EHT																																																																								
Action 32	Accompagner les collectivités pour l'intégration du risque inondation dans les politiques et les projets en matière d'aménagement du territoire et d'urbanisme	SIRRA / Collectivités	5,5 ans	-																																																																								
Action 33	Plan de réduction de la vulnérabilité du territoire face au ruissellement urbain	EPCI	2,5 ans	120 000 EHT																																																																								
Action 34	Créer des outils de communication visant l'amélioration de la prise en compte du risque inondation dans l'urbanisme	SIRRA	2 ans	-																																																																								
Axe 5 : Actions de réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens																																																																												
Action 35	Diagnostics de vulnérabilité des enjeux en zone inondable	SIRRA	18 mois (concertation)	75 000 EHT																																																																								
Action 36	Plan de réduction de la vulnérabilité du territoire face au ruissellement agricole	SIRRA	18 mois (concertation)	40 000 EHT																																																																								
Action 37	Appui à la mise en œuvre des actions de réduction de la vulnérabilité des enjeux en zone inondable	MOA privé	18 mois	-																																																																								

16 Evaluation du budget global du PAPI d'intention après avenant

Le montant global pour la mise en œuvre du plan d'actions du PAPI d'Intention des 4 Vallées s'élève à 2 073 300 € HT (**contre 1 752 300 € HT initialement**) sur une durée de 5.5 ans (**3.5 ans initialement**) pour la protection et la prévention contre les inondations sur le territoire.

La répartition du budget PAPI par axe est la suivante :

- La gouvernance et l'animation du PAPI (axe 0) représentent 29% (**contre 25% initialement**) du budget PAPI
- Les actions d'amélioration des connaissances et la sensibilisation au risque inondation (axe 1) représentent 45% (**contre 43% initialement**)
- Les actions concernant la surveillance et la prévision des crues (axe 2) représentent 9% (**contre 8% initialement**)
- Les actions sur l'alerte et la gestion de crise (axe 3) représentent 6% (**contre 7% initialement**)
- Les actions concernant l'intégration du risque dans l'urbanisme (axe 4) représentent 8% (**contre 11% initialement**)
- Les actions de réduction de la vulnérabilité (axe 5) représentent 4% (**contre 7% initialement**)

Le budget total du PAPI d'Intention est subventionné :

- à 41 % par les fonds Etat : 34.5% (**contre 34% initialement**) par le fonds Barnier (714 650 € HT) (**contre 597 150 € HT initialement**) et 6.5% (**contre 5% initialement**) par le programme 181 (132 000 € HT) (**contre 84 000 € HT initialement**) ;
- à 16% (**contre 15% initialement**) par le Département de l'Isère (318 000 € HT) (**contre 262 500 € HT initialement**) ;
- à 43% (**contre 46% initialement**) en autofinancement par les différents maîtres d'ouvrages (hors Etat) dont 33% (**contre 32% initialement**) pour le SIRRA (693 650 € HT) (**contre 563 650 € HT initialement**) et 10 % pour les communes et EPCI (**contre 14% initialement**).